

Colonies de vacances!



COLONIES SPORTS D'HIVER 2024

UNE SEMAINE À LA MONTAGNE POUR LES ENFANTS DE 8 À 16 ANS

À PARTIR DE **385 €***

*Transport non inclus. Prix de la semaine : 600 €/enfant. Le tarif de 385 € s'entend pour un enfant de +13 ans bénéficiant des subventions interministérielles de 31,17 €/jour. Le montant de la subvention dépend de votre Quotient Familial.

Paiement possible en 4x. Conditions dans le dossier d'inscription

Cours de ski avec l'ESF (débutants acceptés)
Rando-Raquette avec guide haute montagne
Canyoning en eaux chaudes
Visites touristiques

3 SESSIONS DE 30 ENFANTS
DU 17 AU 24 FÉVRIER 2024
DU 24 FÉVRIER AU 02 MARS 2024
DU 02 AU 09 MARS 2024

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATION

anascolonies@anas.asso.fr 02.21.08.02.98 www.anas.asso.fr

NOS SÉJOURS

COLONIE DE VACANCES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 8 À 16 ANS

- **Du 17 Février au 24 Février 2024**

Retour du dossier [avant le 01/02/2024](#)

- **Du 24 Février au 02 Mars 2024**

Retour du dossier [avant le 01/02/2024](#)

- **Du 02 Mars au 09 Mars 2024**

Retour du dossier [avant le 01/02/2024](#)

3 sessions
de 7 jours
30 places !

Facilités
de paiement
en 4 fois

PRIX DU SÉJOUR 600 €* HORS SUBVENTIONS MI

Pension complète + activités sportives (matériel fourni)
ski - cours ESF – randonnée raquettes- canyoning en eau chaude

Ce prix ne comprend pas le transport*

➤ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Centre ANAS Colonie Couleur-Sud vous accueille, à l'arrivée et au départ de ce séjour, au sein de sa structure d'accueil de collectif de mineurs, pour un point de rassemblement :

Centre ANAS de RIVESALTES, rue des Yvelines, 66 600 Rivesaltes.

Tél : 04.68.38.53.54

La colonie d'hiver se déroule sur la commune de LLO où vos enfants sont hébergés dans l'enceinte d'un établissement agréé. Cambre d'Aze est une station de sport d'hiver des Pyrénées françaises située dans les Pyrénées-Orientales, en région Occitanie. Le Cambre d'Aze est située sur deux villages qui constituent les deux entrées de la station : Eyne et Saint-Pierre Dels Forcats. Notre équipe encadrante de 5 adultes, accompagne ce groupe de 30 enfants tout au long du séjour.

Nous avons sélectionné Le Gîte de LLO, Centre d'accueil collectif de mineurs agréé par la DDJS sous le numéro 661000001, sur la commune de LLO.

Ce chalet est sous la responsabilité de Monsieur GIRAUD et Madame PLANCHAIS qui nous accueillent au sein de leur gîte d'une capacité de 30 enfants, situé route Eyne - 66800 LLO.

Ce gîte doté d'une terrasse de 100 m² et d'un jardin avec vue sur la montagne est proche des bains chauds de Llo, activités de loisirs.

Transformé en colonie de vacances puis en Gîte de montagne, le Gîte de Llo dispose aujourd'hui de 15 chambres à l'étage et d'une chambre au rez-de-chaussée.

Chacune de ses chambres dispose de sa salle de bain privée au niveau de la mezzanine ou à son niveau pour la chambre du rez-de-chaussée.

Le Gîte dispose également de parties communes : un salon commun avec cheminée, canapés, jeux, de deux salles-à-manger pour la restauration et d'une petite cuisine collective et partagée.

La cuisine est élaborée sur place avec des produits frais locaux issus de l'Agriculture Biologique.

“Au Gîte de Llo, tout est fait maison !! et en plus c'est bon !!”

➤ LE SEJOUR :

Nous proposons 3 séjours de sept jours pour cette saison hivernale :

- ❖ **Une session (SH1) proposée du 17 Février au 24 Février 2024**
- ❖ **Une session (SH2) proposée du 24 Février au 02 Mars 2024**
- ❖ **Une session (SH3) proposée du 02 Mars au 09 mars 2024**

Nous recevons un groupe d'une capacité de 30 enfants, âgés entre 8 et 16 ans et venant de toute la France. Les enfants inscrits sur notre Colonie sont majoritairement des fils et filles de fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

L'accueil se fait sur le Centre de Rivesaltes, le matin du premier jour ; Nous nous rendons ensuite sur le site de LLo entre 12h et 14h, en car avec chauffeur.

Mr GIRAUD & Mme PLANCHAIS nous accueilleront dans leur gîte, où nous prendrons notre premier déjeuner. L'après-midi sera consacrée à la location de matériel de ski (les forfaits remontées-mécaniques auront été retirés en amont) ; Les enfants pourront profiter des pistes dès la première heure le dimanche.

➤ LES ACTIVITÉS

La colonie de vacances est une expérience irremplaçable de vie en collectivité, un lieu de socialisation, de solidarité, d'égalité, pour les enfants et adolescents de conditions sociales et d'horizons différents.

Nos séjours proposent une grande variété d'activités qui sont le support de notre action éducative, c'est un atout majeur d'animation dont les différents aspects ont pour but de favoriser la créativité, l'épanouissement, le plaisir et le bien-être. Ce séjour hivernal est axé sur la pratique du ski (choix à préciser plus bas) et proposera une grande variété d'activités en pleine nature

➤ L'ENCADREMENT

L'encadrement de la vie quotidienne et des activités est assuré par des moniteurs CRS de la Police Nationale diplômés d'Etat. Le Centre est agréé par la Jeunesse et Sports.

✓ Personnel Police :

1 Directeur, 1 Directeur-adjoint (chargé du pédagogique).

✓ Personnel pédagogique :

3 animateurs, dont 1 Assistant sanitaire.

L'ANAS (Association Nationale d'Action Sociale du Ministère de l'intérieur) a pour objectif d'offrir à ces enfants des vacances alliant découvertes et activités, partage et convivialité.

La vocation principale de l'Anas Colonies est de donner la possibilité à tous les enfants de partir en séjour quel que soient leurs origines sociales et géographiques, leurs capacités physiques ou mentales dans une visée éducative de socialisation et d'intégration.

➤ LE TRANSPORT

Les voyages en groupes se font en train via la SNCF. Les accompagnateurs-animateurs se rendent en gare le jour départ, munis des billets de transports pour tous.

Les enfants doivent prévoir un pique-nique ou une collation (fonction des horaires de train) et de l'eau pour ce « voyage-départ ».

FORFAITS VOYAGE SNCF : Cf. dossier d'inscription

➤ LA VIE QUOTIDIENNE

A l'arrivée des enfants, la Direction présente l'équipe d'animation, les activités du séjour, les règles de vie à respecter. Les « groupes d'enfants » sont constitués par tranches d'âge (8 enfants maximum pour 1 animateur) et ce premier jour permet de faire connaissance avec les animateurs.

L'inventaire du trousseau vestimentaire (fourni lors de l'inscription de l'enfant) est fait par les animateurs lors de l'installation au gîte, et ces derniers veillent à ce qu'il n'y ait pas d'introduction de produits interdits (bonbons, médicaments, cigarettes, alcool, téléphone portable...).

Les effets récupérés sont conservés dans le bureau de la Direction, sous clé, outre les médicaments. Ceux-ci sont conservés au sein de l'infirmerie (sous condition qu'une ordonnance médicale en cours de validité ait été fournie – y compris pour les médicaments ne nécessitant pas d'ordonnance).

Les enfants prennent ensuite possession de leur chambre et s'approprient les lieux.

❖ JOURNÉE TYPE :

07H00 / 07H45	Petit déjeuner et toilette
07H45 / 08H15	Rangement des chambres / météo des chambres
08H15 / 12h00	Départ en activités cours ESF
12H00 / 13H30	Repas/Pique-nique
13h30/17h00	Départ en activités ski collectif avec animateurs
17H00/19h30	Retour d'activité / Douche / Téléphone
19H30 / 20H30	Repas
20H30 / 20H45	Temps calme
20H45	Veillée
21H30 / 22H30	Coucher

❖ LES REPAS :

Tous les repas sont pris en commun. Un animateur prenant place en bout de chaque table de 8 enfants.

La restauration est assurée de manière traditionnelle, à des heures précises. Les menus seront affichés. Nous assurons des repas équilibrés. Tous les aliments sont issus de l'agriculture biologique.

Tous les animateurs doivent être présents et opérationnels au petit déjeuner qui commence à 07h00. Le déjeuner est à 12h00, et le dîner à 19h30.

Le midi des pique-niques seront confectionnés avant le départ en « activité ».

❖ **HYGIENE :**

La mixité dans les chambres et dans les couloirs est interdite. Avant de partir en activité, les animateurs vérifient que les chambres sont correctement rangées et les lits faits.

Les animateurs s'assurent que les enfants prennent la douche tous les soirs, se lavent les mains et les dents régulièrement et changent de vêtements tous les jours.

Pour les activités extérieures, une tenue vestimentaire doit être adaptée aux activités et aux conditions climatiques. Les animateurs veillent à ce que les enfants soient en possession de crème solaire.

❖ **TELEPHONE, CONTACTS & ARGENT DE POCHE :**

Les téléphones portables sont interdits pendant le séjour. Ceux-ci sont soustraits aux enfants qui en sont détenteurs et sont conservés sous clés dans le bureau de la Direction le temps du séjour. Les téléphones sont restitués le jour du départ. Des horaires sont prévus pour que les enfants puissent téléphoner régulièrement à leurs familles.

Le blog « ondonedesnouvelles.com », alimenté chaque jour avec photos des activités et descriptif de la journée, permet aux parents de prendre des nouvelles quotidiennes de leurs enfants.

Vous recevrez avant le départ du séjour de votre enfant, un email vous donnant la marche à suivre et les codes parents afin d'accéder au blog « on donne des nouvelles.com »

Vous avez la possibilité de laisser de l'argent de poche à votre enfant le temps de son séjour. Merci d'utiliser une enveloppe distincte au nom et prénom de l'enfant, et de considérer la somme de 30 € maximum. Il est demandé à l'animateur référent d'établir une feuille d'économat avec les justificatifs d'achats.

❖ **OBJETS DE VALEUR :**

L'ANAS déconseille vivement la présence d'appareils électroniques (Lecteur CD, jeux, MP3, iPad etc...), d'objets précieux ou de bijoux. Nous déclinons toute responsabilité quant à la disparition ou détérioration des dits objets.

❖ **OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :**

Il est demandé aux animateurs et animatrices de tout mettre en œuvre pour faire passer d'agréables vacances aux enfants ; En parallèle de quoi ils sont tenus de respecter le projet de la Direction et de veiller à transmettre nos valeurs que sont la solidarité, la fraternité, le respect de l'environnement, le respect des autres et la politesse.

Les consignes et mesures de sécurité sont respectées ; Une attention particulière est apportée sur les besoins essentiels des enfants (rythme biologique et hygiène).

Les animateurs veillent à l'intégrité morale et affective des enfants et resteront à leur écoute.

➤ **SANTÉ**

La fiche sanitaire de liaison est obligatoire. Les parents s'engagent à signaler à l'ANAS tout problème de santé ou particularité (notamment régimes alimentaires particuliers, troubles nerveux, cardiopathie, allergies sévères, diabète, énurésie...) pouvant entraîner des risques ou des difficultés pour leur enfant. Dans le cas contraire, leur responsabilité serait entière si son état de santé venait soit à s'aggraver, soit à troubler le déroulement normal du séjour.

Afin d'éviter tout désordre alimentaire et problème de discipline, nous vous demandons de ne pas envoyer de colis alimentaires à votre enfant.

Les certificats médicaux sont demandés afin de confirmer que la pratique des activités physiques et sportives prévues lors du séjour n'est pas contre indiquée au regard de l'état de santé de votre enfant.

En cas de maladie ou de blessure lors du séjour, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques ainsi que tous frais annexes seront avancés et vous recevrez par courrier, une facture accompagnée d'une photocopie de l'ordonnance pour le règlement. Dès réception du règlement, l'original du dossier vous sera transmis pour remboursement par votre CPAM et la mutuelle.

Le responsable légal certifie que l'enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile et ou une assurance extra-scolaire. Une attestation d'assurance est obligatoirement à nous fournir.

➤ **DISCIPLINE**

Les participants doivent accepter de se soumettre aux règles élémentaires de discipline qu'impose la vie en groupe et adopter un comportement correct en toutes circonstances.

Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbal, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue..., détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposerait alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisés par l'ANAS.

Les fautes entraînant une exclusion définitive impliquent la prise en charge et l'organisation par les parents du rapatriement de l'enfant ou l'adolescent du centre de vacances jusqu'à son domicile.

➤ **MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Le montant du séjour est réglé **IMPERATIVEMENT** avant le départ en colonie, par chèques postaux bancaires ou chèques vacances (attention à la date limite de validité).

Vous avez la possibilité de régler votre séjour en 4 fois (avec un minimum de 150 € par versement).

Un premier règlement minimum de 150 € est demandé lors votre réservation.

Toute réservation non soldée avant l'arrivée de l'enfant entraînera l'annulation du séjour. Dans l'hypothèse d'une annulation d'inscription, les arrhes resteront acquises par l'ANAS.

Les séjours ne seront pas remboursés pour les motifs suivants : renvoi pour non-respect du règlement intérieur et départ volontaire anticipé.

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous transmets le dossier d'inscription nécessaire au séjour d'hiver 2024 de notre colonie de vacances Couleur-Sud « COLO D'HIVER » sur CAMBRE d'AZE ainsi que les documents listés ci-dessous à **joindre impérativement à votre demande**.

- la DEMANDE D'INSCRIPTION au séjour (+ photo récente), et CHOIX DU TRANSPORT p.9
- la FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS p.10
- l' AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE à compléter si nécessaire p.11
- l' AUTORISATION DE TRANSPORT si voyageur p.12
- l' AUTORISATION DE PRATIQUE SPORTIVE p.13
- la FICHE SANITAIRE de liaison remplie et signée (+ photo récente) p.14 & 15
- « AUTORISATIONS » signées p.16
- « CHARTE DE BONNE CONDUITE » signée p.17 & 18
- Certificat médical de moins d'un an, attestant que :
 - « l'état de santé de l'enfant est compatible à la vie en collectivité
et que l'enfant est apte à la pratique des activités sportives proposées »**
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour, libellé au nom de l'enfant
- Photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie sur laquelle l'enfant apparaît comme « ayant-droit » (ne pas envoyer la photocopie de la carte vitale) + photocopie de votre carte mutuelle**
- Une photocopie de votre Attestation d'assurance responsabilité civile Obligatoire**
- Versement de 150 € par enfant** émis à l'ordre de l' ANAS COLONIES
Les arrhes sont à verser obligatoirement lors de l'envoi du dossier d'inscription (chèques vacances acceptés), possibilité d'établir un chèque global si plusieurs enfants sont à inscrire.
 - Le trousseau ski p.19
 - Les aides financières 2024 p.20
 - Fiche réservation location de Matériel à remplir par les parents p.21

FACILITÉS DE PAIEMENT : RÉGLEZ EN QUATRE FOIS !

L'ensemble des chèques doit nous être remis lors de l'inscription ;

Ils seront échelonnés par nos soins, différés en fin de mois. Chaque règlement doit être au minimum de 150 €.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ENREGISTRÉS

- **avant le 01 février 2024** pour la première session.
- **avant le 01 Février 2024** pour la seconde session.
- **avant le 01 Février 2024** pour la troisième session.

LE DOSSIER DEFINITIF COMPLET SERA A TRANSMETTRE A L'ADRESSE SUIVANTE

L'ANAS « COLONIE D'HIVER »

25 rue du Port Goret 22410 TREVENEUC

Une confirmation d'inscription **par mail** vous parviendra à réception du dossier.

Nous vous rappelons que le prix du séjour ne comprend pas le voyage organisé en train. Après signature du présent dossier, nous réservons les places demandées auprès du fournisseur SNCF. Les informations de voyage communiquées seront donc considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Des convoys aux départs des gares de Paris, Toulouse et Lille sont organisés en train, puis en bus ou navette jusqu'à la colonie (voir la grille des prix des convoys).

Les parents peuvent également amener ou venir chercher leur enfant directement sur le Centre, en respectant les horaires communiqués.

Colonie COULEUR SUD

Centre ANAS « Rivesaltes » - Rue des Yvelines - 66 600 RIVESALTES

Pendant toute la durée du séjour, un BLOG sera régulièrement mis à jour et pourra être consulté par les familles.

Les directeurs, directrices et leurs adjoints seront joignables pour toute urgence le temps du séjour de votre enfant.

À bientôt sur nos Centres !

Le Président National

YVES LEFEBVRE

DEMANDE D'INSCRIPTION 2024

	du 17/02 au 24/02/2024	7 jours	600 €
	Du 24/02 au 02/03/2024	7 jours	600 €
	Du 02/03 au 09/03/2024	7 jours	600 €

PHOTO RÉCENTE
À COLLER

Niveau actuel de ski de votre enfant :
(joindre Justificatif de niveau de ski)

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Âge

IMPORTANT : Personne chargée d'accueillir l'enfant à l'issue de son séjour en gare ou au Centre :

NOM & PRÉNOM

TEL :

(Fournir l'autorisation de prise en charge complétée)

AVEC TRANSPORT **VOYAGE EN TRAIN SNCF** *Prévoir coût du transport

Je charge l'organisation d'assurer le transport de mon enfant,

PARIS LILLE TOULOUSE

Les informations de voyage communiquées seront considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Au départ de PARIS/LILLE (Forfait Aller/Retour)	150 € pour les enfants de 8 à 16 ans
Au départ de TOULOUSE (Forfait Aller/Retour)	80 € pour les enfants de 8 à 16 ans

SANS TRANSPORT

Si votre enfant ne fait pas le convoyage proposé, veuillez-nous le préciser :

J'assure le transport de mon enfant au Centre ANAS de RIVESALTES

SANS TRANSPORT : Heure d'arrivée approximative (possible entre 09h et 11h) H

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

NOM & PRÉNOM de L'ENFANT :

Le domicile et le téléphone du responsable sont obligatoires et fiables durant toute la durée du séjour

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ :

ADRESSE : ...

...


CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONES

FIXE FAMILLE :

TRAVAIL PERE :

 PORTABLE :

TRAVAIL MERE :

 PORTABLE :

ADRESSES EMAIL DES PARENTS

PERE : @.....

MERE : @.....

REPRESENTANT LEGAL : @.....

VOUS ÊTES PERSONNEL POLICE :

Numéro de MATRICULE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS : OUI NON

VOUS ÊTES PERSONNEL PRÉFECTURE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS : OUI (n° matricule) : NON

VOUS ÊTES « EXTERIEUR » :

Merci de bien vouloir indiquer votre PROFESSION :

Etes-vous membre bienfaiteur de l'ANAS : OUI (n° adhérent) : NON

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter si le responsable légal n'est pas présent lors de la prise en charge
de l'enfant à l'issue du séjour.

Je soussigné(e),

Représentant légal de l'enfant / des enfants :

NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
.....
.....
.....

Inscrit(s) sur le séjour du **17/02/2024** au **24/02/2024** choix à entourer

 sur le séjour du **24/02/2024** au **02/03/2024** choix à entourer

 sur le séjour du **02/03/2024** au **09/03/2024** choix à entourer

de la colonie ANAS couleur sud « COLO D'HIVER » à CAMBRE d'AZE (Pyrénées-Orientales), autorise

M. ou Mme

Tèl. : Lien de parenté :

à prendre en charge, en mes lieux et place, mon (ou mes) enfant(s) à l'issue de son (leur) séjour en colonie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION POUR TRANSPORT DE MINEUR

À compléter pour les enfants en convoyage SNCF

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (nom, prénom)

demeurant.....

autorise mon enfant (nom, prénom)

né(e) le

dont je suis : le Père / la Mère / le tuteur légal

à effectuer les trajets nécessaires : (cases à cocher)

<input type="checkbox"/>	le 17/02/2024 et le 24/02/2024
<input type="checkbox"/>	le 24/02/2024 et le 02/03/2024
<input type="checkbox"/>	le 02/03/2024 et le 09/03/2024

Validité pour le « voyage ALLER » ET le « voyage RETOUR »

(rayer la mention si inutile)

Je demeure joignable :

Tél. mobile : Tél. du domicile : Tél. professionnel :

e-mail :

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION DE PRATIQUE SPORTIVE

Je soussigné, M. Mme

Représentant légal de l'enfant : Nom Prénom

L'autorise à pratiquer les activités suivantes dans le cadre de la législation en vigueur :
(Activités adaptées au niveau et à l'âge des enfants)

➤ **CHOIX DE LA DISCIPLINE PRATIQUÉE PAR VOTRE ENFANT PENDANT SON SÉJOUR :**

SKI ALPIN

➤ **ACTIVITÉS SPORTIVES PONCTUELLES POUR TOUS :**

COURS ESF	OUI	NON
Canyoning en eau chaude	OUI	NON
Randonnée Raquette	OUI	NON

JE DECLARE QU' AUCUN PROBLEME DE SANTE N'INTERDIT LA PRATIQUE DE L'UN DE CES SPORTS. JE JOINS, A CET EFFET UN **CERTIFICAT MEDICAL**
ATTESTANT L'APTITUDE DE L'ENFANT, AINSI QU'UN **TEST D'AISSANCE AQUATIQUE**.

À

Le

Signature :

L'ENSEMBLE DES ACTIVITES EST ENCADRÉ PAR DES PERSONNELS DE COMPÉTENCE RECONNUE ;
LE CENTRE BÉNÉFICIE D'UN NUMERO D'AGRÉMENT DÉLIVRÉ PAR LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

FICHE SANITAIRE



Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en 2021. Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

PHOTO RÉCENTE
À COLLER

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE		RHÉSUS SANGUIN

Accueil en COLONIE DE VACANCES : Dates du séjour : / / au / /

Adresse : ANAS COULEUR SUD – RUE DES YVELINES – 66 600 RIVESALTES

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui non		Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui non		Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (<i>préciser</i>)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.

Nota : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants
(dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : **médicamenteuses** oui non **asthme** oui non
 alimentaires oui non **autres** oui non

En cas de régime alimentaire, précisez :

PRECISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

.....
.....
.....

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

.....
.....
.....

III - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

.....
.....
.....

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

.....

Tél. domicile : travail : portable :

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

À

Le

Signature : précédée de la mention lu et approuvé

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....

AUTORISATIONS

RESPONSABILITE CIVILE

✓ Je certifie que mon enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile, ou une assurance extra-scolaire. J'ai renseigné le n° de contrat.

* * *

ACTIVITES

✓ Je suis informé(e) que certaines activités proposées au centre sont classées à risque notamment : VTT, kayak, rafting, spéléologie, canyoning ou hydro-speed...

* * *

URGENCES MEDICALES

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant

Autorise les responsables de la colonie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales). Le représentant légal est prévenu d'office.

* * *

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

Autorise

N'autorise pas

(rayer la mention inutile)

... les adultes professionnels de la colonie « couleur sud » à utiliser les photographies et/ou vidéos de votre enfant prises au cours des activités pour les besoins de communication de l'association ANAS.

* * *

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du document « Charte de bonne conduite » et en accepte l'intégralité.

* * *

CONDITIONS GENERALES

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du document « informations aux parents - conditions générales de séjour » et en accepte l'intégralité.

Pour l'ensemble des « autorisations » ci-dessus soumises :

BON POUR ACCEPTATION

À

Le

Signature :

POUR GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DES SÉJOURS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ VIVRE-ENSEMBLE !

Nous mettons tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que les comportements des uns ne nuisent pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

❖ REGLES DE VIE ET DE SECURITE

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour.

Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers libres, l'utilisation raisonnée du portable ...

Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités.

Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.

❖ RESPECT DES AUTRES

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers.

Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.

Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres/tentes la nuit.

❖ RESPECT DES HEBERGEMENTS ET DU MATERIEL

Je m'engage à respecter les hébergements (hôtels, auberges de jeunesse, campings...) : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier...

Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

❖ IMPLICATION DANS LA VIE DU SEJOUR

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, à la préparation des repas, à la vaisselle, au montage et démontage du camp ...

❖ CIGARETTE & CIGARETTE ELECTRONIQUE

Si j'ai 13 ans ou moins, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai 14 ans ou plus :

- si je suis non-fumeur, je m'engage à le rester

- si je suis fumeur, je m'engage à :

- me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour,
- respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder,
- ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non-fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

❖ DROGUE & ALCOOL

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

❖ RESEAUX SOCIAUX

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés ; devant la complexité de ces droits et notamment « les droits à l'image », nous demandons à chacun de ne partager ni diffuser aucun contenu, pour respect des autres et de soi-même.

Je m'engage à ne pas diffuser ni partager aucun contenu durant mon séjour vacances.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Date :/...../.....	Date :/...../.....
Nom et Prénom du jeune	Nom et Prénom du responsable légal
.....
Signature	Signature

LE TROUSSEAU

Trousseau à fournir : Marqué au nom et prénom de l'enfant à l'aide d'une étiquette en tissu cousue sur chaque vêtement ou écrit sur l'étiquette. **Le linge NE sera PAS lavé** pendant le séjour.

UN TRAITEMENT ANTI-POUX EST DEMANDE POUR TOUS LES ENFANTS PARTICIPANTS AVANT LE DEPART DU SEJOUR !

L'ENSEMBLE DES VETEMENTS DEVRONT ETRE MARQUES AU NOM DE L'ENFANT

DANS LA VALISE :	TROUSSEAU	JOUR DE L'ARRIVEE :	JOUR DU DEPART :
	1 paire de chaussures après-ski Obligatoire avec le nom de l'enfant		
	1 paire de chaussures type basket		
	1 paire de vieille chaussures de sport		
	1 paire de chausson		
	5 tee-shirts		
	2 pantalons +1 jogging + 6 leggings chauds collants (sous la combinaison de ski)		
	7 paires de chaussettes légères		
	7 paires de chaussettes épaisses pour sport hiver		
	10 slips ou culottes		
	3 sweats dont 1 polaire		
	1 manteau chaud		
	1 tenue de ski (soit combinaison / soit pantalon + manteau)		
	2 pyjamas		
	1 sac de linge sale		
	2 serviettes		
	1 gant de toilette		
	1 trousse de toilette : gel douche, shampoing, dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux, shampoing préventif anti-poux)		
	1 crème solaire indice 50 obligatoire		
	1 cache cou ou une écharpe + 1 bonnet chaud		
	1 doudou si nécessaire		
	1 paire de gants de ski ou moufles		
	1 paire de lunette de soleil		
	1 stick ou baume à lèvres		
	Mouchoirs en papier		
	Protection hygiénique si nécessaire		
	1 sac à dos + 1 gourde		
Nécessaire courrier (enveloppes pré-adressées, pré-timbrees, papier à lettres)			

A PLACER DANS LA VALISE :

- L'argent de poche (**dans une enveloppe au nom de l'enfant**), montant maxi 30 euros.
- Les prescriptions médicales de dernières minutes et les médicaments des traitements en cours avec l'ordonnance prescrite par le médecin **Tout médicament doit obligatoirement être fournit avec une ordonnance sinon il ne pourra pas être donné à l'enfant.**

A EVITER : les vêtements neufs, délicats ou chers, voire « de marque ».

La direction de la Colo Couleur Sud décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements ou objet de valeur.

LES AIDES FINANCIÈRES 2024

❖ LES AIDES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Madame, Monsieur,

Selon nos futurs accords de Convention pour 2024 avec le Ministère de l'Intérieur, une subvention réservée aux Agents du M.I permettra au fonctionnaire de police une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon son quotient familial*, et cumulable à hauteur de 45 jours par an.

Cette attribution est subordonnée à la présentation des documents à fournir et fera l'objet d'un calcul des montants par nos services.

⇒ Vous êtes éligible (agent du Ministère de l'Intérieur) et souhaitez faire une demande d'aide M.I :

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Nom du parent :
Service d'affectation :
Adresse du service :... ..
Code postal :
Ville :
Votre téléphone :/...../...../...../.....
Votre email :@.....

FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, (couple non marié ou non pacsé) fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.
- ✓ Un abattement de 15% sera appliqué si chacun des membres du couple a une activité professionnelle rémunérée.

Rappel du calcul du quotient familial* MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (RFR = revenu fiscal de référence) :

$RFR 1 + RFR 2 (- 15\% \text{ éventuel}) / \text{nombre de parts fiscales} \times 12$

❖ LES FACILITÉS DE PAIEMENT DE L'ANAS

Madame, Monsieur,

Nous renouvelons les facilités de paiement en 4 fois, déjà mises en place pour nos Colonies de vacances l'été ! Vos règlements d'arrhes sont attendus lors de l'envoi de votre dossier d'inscription, une confirmation email vous est envoyée, vous indiquant le solde de votre séjour (calcul des aides éventuelles déduites).

Nous vous proposons alors de nous faire parvenir jusqu'à 4 règlements par chèques (chacun d'un montant minimum de 150 €), venant solder le séjour de votre enfant. Ces chèques seront échelonnés par nos soins, à l'échéance du mois de **JANVIER 2024, FEVRIER 2024, MARS 2024, et AVRIL 2024.**

**Paiement du séjour
en 4 fois !**

Indiquez les informations personnelles de votre enfant :

NOM	PRÉNOM	AGE	POIDS (kg)	TAILLE (cm)	POINTURE	NIVEAU
.....

FLOCON



Tu as au moins 5 ans, tu n'as jamais skié... mais ça te tente bien !
Ou bien : tu as déjà ta médaille "Ourson" dans la poche. Alors tu peux tenter d'atteindre le niveau "Flocon".

Tes premières missions :

- Savoir contrôler ta vitesse, freiner, t'arrêter.
- Descendre en travers de la pente, sur une ligne plus ou moins droite.
- Et aussi, commencer à déraper !

Quand tu auras obtenu le niveau "Flocon", tu sauras :

- Enchaîner 7 à 8 virages avec les skis en chasse-neige et remettre tes skis parallèles pour descendre la pente,
- Rester en équilibre sur tes skis tout en faisant des petits sauts, ou bien en skiant d'un pied sur l'autre, ou encore en franchissant une petite bosse.

1 ÈRE ÉTOILE



Tu as atteint le niveau "Flocon" : tu peux maintenant te préparer pour obtenir ta 1ère Étoile. Tu apprendras à améliorer ton équilibre, à enchaîner les virages et même à faire tes premiers dérapages !

Voici tes missions :

- Glisser sur des pentes légères ou moyennes et rester en équilibre.
- Descendre en ligne droite sur une pente légère et faire des petits pas pour tourner.
- Faire plusieurs virages simples en dérapant (en arrondi ou en biais), et bien sûr en faisant attention à ce qui se passe autour de toi (les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.) !

Quand tu auras obtenu le niveau 1ère étoile, tu sauras :

- Enchaîner des virages simples en dérapant et surtout en tenant compte de tout ce qui t'entoure (la pente et les autres skieurs autour de toi notamment).
- Te tenir en équilibre pour glisser sur des pentes faibles et moyennes.
- Découvrir tes propres dérapages !

2 ÈME ÉTOILE



Tu as atteint ou obtenu le niveau première Étoile. Tu vas maintenant apprendre à franchir les bosses, les creux, les virages. Avec un peu d'entraînement, tu remporteras ta 2e Étoile !

Voici tes missions :

- Franchir des passages en creux ou en bosses, face à la pente ou en travers, tout en restant en équilibre.
- Faire le pas du patineur, c'est-à-dire avancer sur une piste plate en poussant sur la jambe gauche puis sur la jambe droite.
- Enchaîner une dizaine de virages sur une pente moyenne, avec les skis parallèles, en faisant attention à ce qui se passe autour de toi (les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.) !
- Savoir prendre les virages en faisant un dérapage arrondi.

3 ÈME ÉTOILE



Tu as atteint ou obtenu le niveau 2ème Étoile. Avec ta 3e Étoile, tu commenceras à ressentir de superbes sensations sur la neige. Maîtriser les virages et filer tout schuss, c'est la base pour vivre ensuite de grandes aventures à ski !

Voici tes missions :

- Enchaîner plusieurs virages plus ou moins serrés entre des piquets, avec les skis parallèles, en faisant attention à ce qui se passe autour de toi (les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.).
- Maîtriser ton équilibre en schuss (c'est-à-dire en descendant tout droit face de la pente) sur plusieurs types de terrains : bosses, creux, etc.
- Prendre de la vitesse puis freiner par un dérapage.
- Réaliser des festons : c'est une succession de dérapages sur le côté, entrecoupés de descentes en trace directe.

ÉTOILE DE BRONZE



Tu as atteint ou obtenu le niveau 3e Étoile. Avec l'Étoile de bronze, tu pourras te sentir à l'aise sur tout type de neige.

Voici tes missions :

- Enchaîner rapidement des virages plus ou moins serrés, en changeant de rythme, sur un parcours comportant 15 à 20 portes.
- Sur piste ou sur un terrain aménagé de type skier-cross, rester en équilibre quand tu es en schuss (c'est-à-dire en descendant tout droit face de la pente) puis décoller sur des bosses légères.
- Savoir-faire des virages en godille (des virages courts en utilisant tes bâtons), en faisant attention à ce qui se passe autour de toi : les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.
- Explorer différents types de neige.

ÉTOILE D'ARGENT



Tu as atteint ou obtenu le niveau Étoile de bronze.

Avec l'Étoile d'argent, tu pourras te sentir à l'aise sur tout type de neige. Et l'Étoile d'or n'est plus très loin. Alors chausse tes skis, tu vas faire ton premier vrai parcours de skieur. C'est parti !

Voici tes missions :

- De moins en moins de dérapage pour aller vers une meilleure précision dans les grandes trajectoires.
- Entrer dans la catégorie compétition et réaliser son premier chrono
- Perfectionner ses appuis et son style pour affiner sa pratique de la godille.
- Réaliser ses premières figures simples en saut.

ÉTOILE D'OR



Tu as atteint ou obtenu le niveau Étoile d'argent.

Prépare-toi maintenant pour l'Étoile d'or ! Quand tu l'auras obtenue, tu sauras pratiquer le ski alpin sous toutes ses formes.

Avant cela, tu as rendez-vous en haut des pistes pour un vrai parcours chronométré. Prêt(e) pour la compétition ?

Voici tes missions :

- Skier sans t'arrêter sur des pistes assez pentues et sur tout type de neige, en faisant attention à ce qui se passe autour de toi : les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.
- Pouvoir te débrouiller sur un terrain aménagé : skier-cross ou half-pipe.
- Enchaîner des virages et des godilles sur des terrains variés (différentes sortes de neige, différentes pistes plus ou moins pentues).
- Faire un mini-slalom géant chronométré.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »
SOUHAITE AUX ENFANTS UN AGRÉABLE SÉJOUR**